



Au Conseil Communal  
1304 Cossonay

Cossonay, le 03 juin 2013

### **Rapport de la Commission de gestion relatif au rapport municipal N° 05/2013 sur la gestion communale de l'année 2012**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission de gestion 2013, composée de Madame Fabienne Chamot et de Messieurs, Jean-Pierre Rochat, Philippe Wiesmann, Jacky Creteigny et Guy de La Harpe (rapporteur) a siégé à 11 reprises pour vous présenter son rapport de gestion de notre commune. A la différence des années précédentes, la Commission a souhaité développer un nombre de sujets moins important, mais à contrario ceux-ci ont été analysés avec plus de soin et de détails. Les sujets abordés sont les suivants :

#### Sujets principaux :

- Préavis 01/2012 - Extension du centre de tri des déchets.
- Préavis 02/2012 - Réfection chemin du Sau (Préavis complémentaire du 17/2011).
- Préavis 04/2009 - Panneaux solaires PAM4.

#### Sujets subsidiaires :

- Préavis 11/2011 - Délégation de pouvoirs spéciaux à la Municipalité "Dépenses exceptionnelles".
- Situation du Service Technique Communal (STC).
- Caisse de pensions du personnel.
- Préavis N° 04/2008 - PPA "Grand Verney".

La Commission de gestion remercie les Municipaux concernés pour leurs disponibilités et leurs réponses à nos questions, nous nous plaignons à souligner de la transparence des documents présentés et du détail des comptes que nous avons reçus.

Enfin et pour rappel, la Commission de gestion ne rapporte pas sur le rapport de gestion 2012 de la Municipalité présenté au conseil car celui-ci ne nous parvient que dans la première quinzaine de mai et notre rapport doit-être finalisé pour début juin. Compte tenu des délais et échéances inscrites dans notre règlement (art. 94 et 95), ces deux documents sont de ce fait indépendants l'un de l'autre bien qu'ils soient complémentaires.

#### **Préavis 01/2012 - Extension du centre de tri des déchets.**

Lundi 25 février 2013, sous un froid vif, votre Commission a pu visiter le centre de tri et recevoir toutes les explications souhaitées de la part du Municipal en charge de cette modernisation Monsieur Bernard Ebener. Nous le remercions pour son accueil et sa disponibilité ainsi que pour tous les documents présentés.

Indépendamment de l'introduction de la taxe aux sacs, le premier constat retenu est que cette rénovation correspond à un besoin en regard de l'augmentation de la population de Cossonay et de l'amélioration du service offert aux utilisateurs. Au chapitre des améliorations, nous pouvons citer principalement : l'accès routier et les places de parc pour le déchargement des véhicules, le nombre et l'agencement des containers mis à disposition, l'offre de recyclage étendu pour tous déchets. De plus nous constatons qu'après quelques semaines d'activités les horaires d'ouvertures ont été adaptés et étendus pour répondre aux demandes des utilisateurs.

Ce centre de tri rénové, et non plus déchetterie comme précédemment désigné, est donc bien un outil utile pour le recyclage des matières; il répond à la nouvelle politique des déchets liée à l'introduction de la taxe aux sacs et nous permet d'être en phase avec les engagements pris à travers Agenda 21.

Ce centre a été dimensionné pour une population d'environ 5'000 habitants; de ce fait il offre actuellement une opportunité pour les communes environnantes qui souhaiteraient également en faire usage. Des demandes pour en connaître les modalités et les conditions financières ont été adressées à notre Municipalité, notamment la commune de Chevilly.

Afin d'assurer un bon fonctionnement et apporter des conseils à la population, la présence de 2 surveillants, un préposé et un auxiliaire, est nécessaire pour toutes heures d'ouvertures, ce qui représente un total d'environ 40 heures par semaine. Ce chiffre relativement important, puisqu'il correspond à un poste de travail plein temps, doit-être mis en relation avec les économies réalisées par la suppression des tournées de collectes "Papier" et "Gros déchets" qui nécessitaient un engagement important du personnel de voirie.

A ce jour on a pu compter jusqu'à 300 véhicules pour la simple ouverture du samedi matin.

Au niveau technique, le premier constat qui a retenu l'attention de votre Commission est la réactivité et le suivi du dossier de rénovation par la Municipalité. En effet le préavis 1/2012 a été accepté par le Conseil le 23 avril 2012 et 8 mois plus tard environ ce centre de tri a pu être mis en activité le 3 janvier 2013 dans les délais. Le respect de cette échéance nous permettra d'obtenir une subvention cantonale d'environ CHF 146'000.- de la part du SESA représentant le 20% des montants engagés.

En regard du préavis initial présenté au conseil, le projet de rénovation a évolué et des travaux non planifiés ont été réalisés, dont les principaux sont :

- Avec l'accord du garde-forestier, une surface supplémentaire d'environ 180m<sup>2</sup> (29m x 6m) a été gagnée sur le talus.
- Le couvert prévu au centre de la place n'a pas été réalisé.
- En lieu et place, 3 garages préfabriqués destinés à recevoir et abriter les déchets spéciaux ont pu être réalisés.
- Un 4ème garage a également été posé dans le but de faire un couvert pour le personnel surveillant et de pouvoir y mettre un mini-bureau permettant la gestion administrative du centre de tri.
- La place à l'arrière du bâtiment de la voirie (ex-déchetterie) d'une surface de 270m<sup>2</sup> a également été rénovée.
- Le sens de circulation a été inversé.
- Une douzaine de places de parc destinées au déchargement ont été tracées au sol.
- Une attention particulière a été accordée au marquage et à la signalisation.
- Une connexion au gaz a été effectuée sur le bâtiment de la voirie (à ce jour ce bâtiment est chauffé au mazout).

Votre Commission estime que les changements décrits ci-dessus sont opportuns et qu'ils apportent une valeur ajoutée à ce centre de tri, par conséquent elle adhère aux réflexions faites par la Municipalité pendant la conduite des travaux. Elle constate également que ces modifications du projet initial ont eu un impact sur les coûts et qu'un dépassement brut du budget est de ce fait enregistré.

Au niveau des chiffres, un tableau clair a été présenté à la Commission; il compare les sommes budgétées et effectives suite aux factures rentrées après travaux, il met également en évidence les dépenses supplémentaires enregistrées selon les modifications précédemment décrites, les principaux montants étant les suivants :

Budget alloué selon préavis N° 01/2012	634'000
Remarque : ce budget ne tenait pas compte d'une éventuelle subvention du SESA	
Total travaux budgétés et réalisés	596'366
Travaux supplémentaires importants hors budget :	
· Rénovation supplémentaire de la place voirie, surface de 270m2	13'000
· Aménagement supplémentaire du talus, surface de 180m2	41'735
· Génie civil pour fondation garage	13'898
· Garage pour dépôts et bureau (Créabaton)	65'500
· Total pour travaux supplémentaires réalisés	134'133
Total travaux brut	730'499
Dépassement brut du budget	-96'499
Subvention SESA projetée (20% des travaux)	146'000
Résultat final projeté	49'501

La Commission constate que la subvention projetée du SESA permettra de rester dans l'enveloppe financière attribuée par le conseil et que de ce fait les comptes pour l'extension du centre de tri seront soldés positivement.

Pour conclure sur cette rénovation, nous devons préciser que les travaux de finitions qui seront réalisés au printemps 2013 sont déjà comptabilisés dans ces comptes. D'autre part, la Commission recommande à la Municipalité de mettre en place un espace de collecte pour la récolte des contenants en plastique (bouteilles et boîtes) et suggère d'évaluer l'organisation d'un système de valorisation des gros déchets (exemple bourse d'échanges) pour là également montrer par une démarche participative un principe d'Agenda 21.

### **Préavis 02/2012 - Réfection chemin du Sau (Préavis complémentaire du 17/2011).**

Pour rappel, la réfection de ce chemin a fait l'objet du dépôt de 2 préavis auprès du conseil:

- Le premier demandait un crédit de CHF 523'000.- pour la mise en séparatif des conduites situées à l'ouest et au sud du chemin du Sau, pour la réalisation d'un forage dirigé permettant de relier les conduites entre le chemin de la Paix et le chemin du Sau, pour enfin réaliser la réfection complète de la partie sud de cette rue. Cette demande de crédit a été acceptée par le conseil le 12 décembre 2011.
- Le deuxième demandait un crédit complémentaire pour la partie nord du chemin du Sau; il faisait suite au début effectif des travaux le 19 mars 2012 et prévoyait la réfection complète du sol de cette rue afin de profiter des synergies du chantier déjà ouvert, il comprenait également la pose de luminaires LED. Le montant du crédit demandé était de CHF 97'000.-; il a été accepté par le conseil le 23 avril 2012.

C'est le lundi 18 mars, par un temps exécrable, que votre Commission s'est rendue sur place pour visualiser les travaux réalisés et bien comprendre les difficultés rencontrées. Monsieur Claude Moinat, Municipal en charge, nous a donné toutes les explications souhaitées et dans un deuxième temps, nous a présenté un tableau intitulé "Décompte final" permettant de voir les coûts imputés sur les 2 préavis. Nous le remercions pour sa disponibilité et pour la transparence des documents présentés car nous avons eu également accès à tous les courriers et soumissions relatifs à ces travaux.

La difficulté majeure rencontrée pendant les travaux a été le forage dirigé. En effet ce choix technique avait été retenu en lieu et place d'une fouille classique pour des raisons de coût afin d'éviter les frais de remise en état de la parcelle 474, propriété Rinaldi.

Malheureusement le forage horizontal a rencontré au 2/3 de la distance un énorme caillou enfoui qu'il n'a pas été possible de contourner, le solde des travaux s'est donc terminé par une fouille ouverte avec pour conséquence des travaux de génie civil supplémentaires.

Une deuxième difficulté est apparue sur les fouilles en direction de l'église catholique sur la parcelle 479, propriété Jaunin, où une citerne à mazout hors service et non cadastrée a nécessité son retrait. Pour terminer quelques travaux non budgétés dans les 2 préavis ont été également entrepris comme par exemple la réfection de chaussées supplémentaires, la pose d'un luminaire en plus, le remplacement de couvercles de regard et le raccordement de grilles de route.

Enfin une lettre de l'Etablissement d'Assurance Incendie (ECA) datée du 12 avril 2013 nous a été transmise; elle confirme la subvention d'un montant de CHF 16'425.- pour le remplacement des conduites d'eau potable au chemin du Sau.

Budget alloué selon préavis N° 17/2011		523'000
Remarque : ce budget ne tenait pas compte d'une éventuelle subvention de l'ECA		
Total travaux budgétés et réalisés		453'031
Travaux supplémentaires importants hors budget :		
· Difficulté forage horizontal et fouille supplémentaire	26'500	
· Remise en état propriété Rinaldi	9'500	
· Réfection chaussée supplémentaire	4'700	
· Divers travaux supplémentaires hors budget	11'300	
· Total pour travaux supplémentaires réalisés		52'000
Total travaux brut		505'031
Résultat brut		17'969
Subvention ECA accordée (lettre du 13 avril 2013)		16'425
Résultat final projeté		34'394
Budget alloué selon préavis N° 02/2012		97'000
Total travaux budgétés et réalisés		98'846
Travaux supplémentaires importants hors budget :		
· Honoraires d'ingénieur	14'105	
· Réfection chaussée supplémentaire	5'500	
· Divers travaux supplémentaires hors budget	5'900	
· Total pour travaux supplémentaires réalisés		25'505
Total travaux brut		124'351
Résultat final (= dépassement du budget)		-27'351

La Commission constate que pour le premier préavis les travaux sont restés dans l'enveloppe financière attribuée par le conseil et qu'il se solde positivement pour un montant de CHF 34'394.-. Par contre pour le 2<sup>ème</sup> préavis, l'enveloppe attribuée par le conseil n'a pas été suffisante puisqu'un dépassement du budget d'un montant de CHF 27'351.- est enregistré.

Sans remettre en question la pertinence du 2<sup>ème</sup> préavis, la Commission s'interroge si à l'époque il n'a pas été déposé un peu dans la précipitation, pour preuve un poste comme "divers et imprévus" n'avait

pas été budgété, pas plus que les honoraires d'ingénieur qui n'avaient pas été évalués et qui aujourd'hui, représentent la moitié du dépassement de crédit.

Par contre la Commission unanime pense que la rénovation du chemin du Sau doit être vue dans son ensemble et que par conséquent, si nous fusionnons les deux préavis, il en résulte que la mise à niveau du réseau d'eau (EU, EC, Eau potable) et la réfection complète de cette rue se solde par un résultat qui reste dans l'enveloppe budgétaire cumulée. Nous précisons également que les travaux de finitions qui seront réalisés au printemps 2013 sont déjà comptabilisés dans les comptes présentés.

Un dernier constat que la Commission souhaite apporter au conseil en fonction des documents qui nous ont été présentés : nous pouvons confirmer que les travaux adjugés vont toujours à l'entreprise qui fait l'offre la plus intéressante et que des différences importantes existent, elles peuvent atteindre 30% entre l'offre la meilleure marché et la plus élevée.

Pour donner suite à la réfection du chemin du Sau qui suivait celle du chemin de la Paix, la Commission a souhaité s'informer sur l'état du réseau d'eau potable et des canalisations d'eaux usées sur notre commune. Notre intention était de savoir si ces réseaux étaient adaptés ou vétustes, si des travaux urgents devaient être entrepris et si une planification globale des réfections était établie. Entre-temps un préavis N° 01/2013 sur ce même sujet a été présenté à notre conseil et accepté le 22 avril dernier; un financement de CHF 400'000.- est désormais octroyé pour les études liées au Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE). En ce qui concerne la distribution de l'eau potable et pour rappel, une convention signée en 2011 entre les communes de Cuarnens, Chavannes-le-Veyron, La Chau, Senarclens, Dizy, Lussery-Villars, Gollion et Cossonay planifie des travaux afin de mettre en réseau les ressources hydrauliques et d'assurer le stockage de l'eau, un nouveau réservoir de 3500m<sup>3</sup> est en phase de finition au lieu-dit "Vy de Mauraz" sur le territoire de la commune de Cuarnens.

C'est donc dans le but de mieux connaître notre réseau hydraulique que samedi 13 avril nous avons pu faire notre "Sentier de l'eau" qui consistait à suivre son cheminement depuis les captages des "Mousses" sur la commune de Cuarnens, pour continuer par le réservoir de Chavannes-le-Veyron construit en 1912, en passant par les stations de pompage de Marche et de Dizy et enfin terminer par le Vortex. Ces visites enrichissantes nous ont permis de mieux comprendre les difficultés pour assurer l'approvisionnement à long terme en eau de notre commune et sa collecte en réseaux séparatifs pour son traitement. En fonction des réponses fournies et des documents présentés (PDDE et PGEE), la Commission est convaincue que ces ouvrages sont suivis et sous contrôle, les ouvrages les plus faibles sont détectés et une planification des réfections (30 ans) est établie afin d'assurer la pérennité des installations. Nous tenons à remercier vivement les organisateurs et guide de la journée Messieurs Claude Moinat Municipal, Georges Rime Syndic ainsi que Messieurs Alain Martin et Samuel Grossenbacher pour leurs explications techniques très détaillées.

#### **Préavis 04/2009 - Panneaux solaires PAM4.**

Le préavis 04/2009 accepté par le conseil le 22 juin 2009 autorisait la Municipalité à engager les travaux pour la pose de 160 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques représentant les 2/3 de la surface du toit du bâtiment. Pour mémoire le 1/3 de la surface restante avait été planifié dès le début du projet par l'ASICOPE qui voulait appliquer les normes "Minergie" à la construction de ce bâtiment. Le coût total de cette installation devait atteindre le montant de CHF 168'000.- avec, pour Cossonay, une charge de CHF 112'000.- représentant les 2/3 des frais engagés.

La surface de panneaux installés autorisait une planification de production d'énergie électrique d'environ 22'000KWh/an. Le paiement des kWh ainsi réinjectés dans le réseau devait permettre la rentabilisation de l'installation mais, comme le prix de la rétribution dépendait encore de décisions politiques, il était difficile à l'époque de prévoir une période d'amortissement. C'est donc dans ce contexte incertain que la Commission ad hoc avait imaginé un amortissement en 25 ans au prix minimum de 54ct/KWh.

L'installation a été mise en service en juillet 2010 et depuis nous avons réinjecté dans le réseau 20'333KWh en 2010, 26'267KWh en 2011 et 25'768KWh pour 2012, ce qui représente à cette échéance un total de 72'368KWh depuis la mise en service de l'installation. Nous constatons avec plaisir que sur 30 mois, la production effective des panneaux photovoltaïques annuelle est supérieure aux estimations annoncées dans le préavis 04/2009 pour atteindre 28'947KWh.

Par un courrier daté du 10 novembre 2012, SWISSGRID a informé la Municipalité de la prise en charge du courant réinjecté pour une période de 25 ans et de sa rétribution au prix de 66,6ct/KWh. Cette décision positive de cet organisme fédéral a permis de mettre en signature la convention qui lie

l'ASICOPE et notre commune; elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Elle confirme les parts de propriétés et prévoit le partage des charges et des revenus dans les mêmes proportions, elle attribue enfin la gestion financière et comptable à la bourse communale de Cossonay.

C'est suite à ces bonnes nouvelles et en fonction des longs mois d'attente d'une réponse favorable que votre Commission a souhaité savoir si, au niveau administratif communal, tout avait été entrepris dans les délais. Les documents présentés par notre Municipale, Madame Nicole Baudet que nous remercions, attestent clairement que ce dossier a été suivi avec attention. En effet nous avons reçu copie de la dizaine de courriers qui ont été échangés avec SWISGRID depuis la préannonce déposée en janvier 2009, malheureusement par trois fois cette administration signifiait que notre demande était en "liste d'attente" en raison de l'épuisement des fonds de subventions.

Pendant cette période, soit dès la mise en service en juillet 2010, le courant réinjecté dans le réseau ne bénéficiait d'aucun accord tarifaire et de ce fait celui-ci n'était en principe pas rémunéré. Il faut donc saluer les efforts de négociations de notre Municipalité pour que Romande Energie rachète le courant réinjecté dans le réseau à un prix décent, l'arrangement retenu au printemps 2011 a fixé celui-ci à 9ct/KWh, ce qui a permis de facturer un total de CHF 6'513.- pour les années 2010, 2011 et 2012.

Notre visite sur le site du PAM4 le 12 février dernier nous a permis de nous rendre compte de la relative simplicité de l'installation ne nécessitant pratiquement aucun entretien. Nous avons apprécié le panneau synoptique didactique visualisant les performances de l'installation en temps réel et pensons qu'il mériterait une meilleure visibilité; pourquoi ne pas transférer les données affichées sur le site Ethernet de la commune?

Par contre, nous aurions souhaité pouvoir mettre en comparaison la consommation électrique effective du PAM4 et la production d'énergie des panneaux solaires afin d'en tirer un bilan statistique entre le courant électrique produit et consommé. Pour ce faire il aurait été nécessaire de connaître le nombre de KWh consommés exclusivement par le PAM4. Malheureusement nous n'avons pas obtenu ce chiffre car la facturation et l'attribution comptable des compteurs entre l'ASICOPE et la commune de Cossonay manquent de transparence. Nous pensons qu'il n'y a pas de problèmes fondamentaux de facturations, mais qu'il serait souhaitable d'en améliorer la lecture et laissons le soin de le vérifier aux prochaines Commissions de gestion.

Pour les quatre thèmes suivants du rapport, nous avons rencontré lundi 8 avril Monsieur Georges Rime Syndic. L'entretien mené nous a permis d'obtenir les renseignements complémentaires souhaités pour tous les sujets abordés, nous le remercions pour sa disponibilité et pour le temps consacré ainsi que pour les documents transmis.

#### **Préavis 11/2011 - Délégation de pouvoirs spéciaux à la Municipalité "Dépenses exceptionnelles".**

Pour donner suite à l'approbation du conseil du préavis 11/2011 donnant à la Municipalité pour la législature en cours les compétences à engager des travaux urgents et imprévus pour un montant de CHF 40'000.-, la Commission a souhaité connaître pour l'année 2012 le nombre de fois que cette disposition a été utilisée et les sommes qui ont été engagées. Notre Municipalité n'en a fait que très peu usage et les chiffres présentés ne concernent que les 4 objets suivants :

- |  |           |
|--|-----------|
| • Service Technique : achat d'un appareil de Géodésie (GPS)            | 19'227.45 |
| • Service Technique : aménagement d'un poste de travail supplémentaire | 7'488.60  |
| • Administration : aménagement de la bourse communale (Guichet vitré)  | 3'366.90  |
| • Hôtel du Funiculaire : travaux hors budget d'entretien               | 14'291.70 |

Il faut préciser que ces travaux ne sont pas l'objet d'une comptabilité spécifique, mais qu'ils sont reportés dans les postes où ils sont comptabilisés, ils sont de ce fait dispersés dans les comptes communaux et il est ainsi difficile d'en obtenir une vision globale annuelle. Malgré le fait que ces dépenses ne concernent que de petits montants, nous pensons qu'il serait souhaitable désormais d'en améliorer la présentation.

Au même titre que la Municipalité peut engager des dépenses au travers des pouvoirs spéciaux qui lui sont conférés, celle-ci peut également en engager sans présenter de préavis spécifique au Conseil. En effet la loi sur la comptabilité des communes RCCCom prévoit une disposition particulière :

*Art. 15 " Un investissement de moins de cinquante mille francs peut, le cas échéant, être porté au budget de fonctionnement"*

Autrement dit nous pouvons accepter un investissement par le simple vote du budget annuel. Par souci de transparence, cette possibilité n'est que très peu utilisée par notre Municipalité et nous n'avons pour l'exercice 2012 reçu aucun exemple où cette disposition aurait été utilisée.

### **Situation du Service Technique Communal (STC).**

Ce service créé en 2002 avec l'engagement d'un collaborateur a depuis pris de l'ampleur et son effectif a augmenté au fil des ans. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2012 il est composé de 3 collaborateurs aux profils suivants; un responsable, Monsieur Christophe Leuenberger, un technicien géomètre Monsieur Jorge Pezuela et un dessinateur en bâtiment, Monsieur Pierre Mermoud ancien conseiller communal de notre commune.

L'engagement de ce troisième collaborateur en 2012 a interpellé votre Commission afin de savoir si cette augmentation d'effectif était justifiée. Au niveau des avantages qui nous ont été mis en évidence, il faut relever des améliorations importantes dans la gestion technique de notre commune, notamment :

- La professionnalisation de la gestion territoriale de la commune.
- L'assistance aux Municipaux pour la gestion administrative de leurs dossiers toujours plus complexes.
- L'indépendance de ce service qui de ce fait garantit une neutralité de traitement des demandes qui lui sont soumises.
- La mise à disposition de leurs compétences pour assister toutes procédures administratives émanant de privés, maîtres d'états ou entreprises.

Pour cette dernière, il a lieu de préciser que ces prestations fournies aux privés sont facturées et qu'en 2012 elles ont rapporté le montant de CHF 158'283.-.

D'autre part ce service est également mis à disposition des communes voisines qui le souhaitent, à ce jour elles sont dix qui ont fait appel au soutien technique du STC, il s'agit des communes de L'Isle, Senarclens, Sévery, Gollion, Cuarnens, Ferreyres, La Chaux, Vuillerens, Dizy. Un taux horaire de CHF 100.-/h a été convenu avec elles ceci indépendamment des types de prestations fournies par le STC. Pour 2012 un total de 92,625 heures leur ont été facturées.

Nous remarquons qu'à travers ces prestations fournies aux communes environnantes nous renforçons notre position de centre régional, de ce fait ces collaborations seraient-elles le premier pas d'une réflexion plus globale ?

Avec l'augmentation de l'effectif de ce service, il y a eu lieu d'en modifier la localisation dans le bâtiment administratif, ce qui a conduit à l'inversion des bureaux affectés à la bourse communale et au STC. Ces déménagements ont impliqué quelques travaux d'aménagement dont les coûts vous ont été présentés dans la délégation de pouvoirs spéciaux à la Municipalité.

### **Caisse de pensions du personnel.**

Le personnel communal est affilié à la Caisse Intercommunale de Pension (CIP) gérée par les Retraites Populaires, depuis la législature en cours, notre Municipalité y est également affiliée. La cotisation est de 24% du salaire dont 1/3 est à la charge de l'employé et 2/3 à la charge de l'employeur, en l'occurrence la commune de Cossonay.

Sans être expert en prévoyance professionnelle, nous avons voulu connaître l'état de santé de cette caisse de pension et savoir surtout si un plan de recapitalisation était en discussion et si oui si celui-ci aurait un impact financier sur les comptes communaux.

Après avoir reçu des informations laissant entendre une bonne santé financière, la lecture du dernier rapport de gestion 2011, celui de 2012 n'étant publié qu'en juin 2013, nous a fait découvrir une situation moins réjouissante. En effet au niveau des chiffres principaux de cet exercice, nous pouvons transmettre les informations suivantes :

- La CIP a réalisé au 31 décembre 2011 une performance de -0,07%. Ce résultat est bien inférieur au taux technique fixé à 3,5%, ce qui a pour conséquence que la caisse n'a pas pu équilibrer son compte d'exploitation.
- Les réserves de fluctuation de valeurs n'ayant pas réussi à couvrir la totalité du manque de financement de l'exercice, cela a eu pour effet que le taux de couverture est tombé fin 2011 à 67,23 %, il était fin 2010 à 70,13%.
- Ce taux de couverture est statutairement fixé à 70%. Selon les nouvelles dispositions fédérales pour les institutions publiques, il devra atteindre 80% au 1<sup>er</sup> janvier 2052.

Afin de retrouver un taux de couverture respectant ses statuts et d'être en mesure de répondre aux nouvelles exigences fédérales, la CIP a mis en place une commission qui est chargée de proposer des modifications de ses lois et règlements qui après adoption par l'Assemblée des délégués le 17 juin 2013 devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Selon un article paru dans le journal 24H (29 avril 2013), les modifications les plus importantes qui seront proposées à cette Assemblée devraient avoir comme impact pour l'employeur une augmentation de sa contribution qui passerait de 16% à 19% jusqu'en 2030 et pour l'employé une hausse de l'âge terme qui passerait de 62 ans à 63 ans. Par contre le système resterait basé sur le principe de la primauté des prestations, seul le nombre d'années permettant le calcul du salaire assuré serait modifié avec une augmentation du nombre passant de 3 ans à 10 ans.

Par conséquent si les propositions de modifications des statuts sont acceptées par l'Assemblée des délégués au mois de juin 2013, il n'y aurait pas de plan imposant une injection de fond pour recapitaliser cette institution, et de ce fait pas de conséquence financière directe sur le ménage communal. Pour s'en assurer, nous souhaitons que les prochaines Commissions de Gestion soient désormais informées régulièrement de l'évolution financière de cette Caisse.

#### **Préavis N° 04/2008 - PPA "Grand Verney".**

La mise à l'enquête de ce PPA en septembre 2007 prévoyant l'exploitation d'une décharge terrestre (DMEX) avait soulevé des oppositions. Celles-ci avaient été levées par la Municipalité et le plan ainsi que les réponses aux opposants avaient été acceptés par le Conseil le 14 juin 2008. Par cette décision l'exploitation de cette décharge de 155'000 m<sup>2</sup> était légalisée pour 15 ans.

Elle a été mise en exploitation effective en juin 2012 par la société ORLATI, c'est pour cette raison qu'après 6 mois d'exploitation votre Commission a souhaité vérifier que l'exploitation actuelle respecte les conditions qui avaient prévalu à la levée des oppositions. En aucun cas notre analyse s'est portée sur la transformation de cette décharge en zone pour des déchets inertes (DCMI) conformément au préavis 15/2012 adopté par le Conseil le 11 février 2013.

Au 31 décembre 2012, un total de 50'000 m<sup>3</sup> de déchets ont été transférés sur cette parcelle, ils se composent de 23'000 m<sup>3</sup> de déchets terreux (DMEX) et 27'000 m<sup>3</sup> de déchets inertes (DCMI) stockés provisoirement sur cette surface. Pour rappel, ce stockage provisoire est désormais légalisé puisque la modification du PPA a été acceptée comme déjà indiqué.

Le transport de ces 50'000 m<sup>3</sup> de déchets correspond à un déplacement d'environ 24 camions/jour sur notre commune. Ce chiffre est conforme aux prévisions de la Municipalité de février 2008 qui l'évaluait dans les réponses aux opposants à 27 camions/jour.

En fonction des informations transmises par notre syndic Monsieur Georges Rime, les horaires limités auraient été respectés et le Service d'Environnement et d'Energie (SEVEN) aurait plusieurs fois vérifié la conformité des matériaux stockés. Ce service de l'état interviendrait à l'improviste jusqu'à 10 fois par an, mais la Municipalité n'en connaîtrait ni la fréquence des contrôles, ni les résultats des analyses tant que ceux-ci sont conformes à l'affectation de la zone et aux normes en vigueur.

La Commission unanime pense que le respect des conventions est essentiel, par conséquent si l'augmentation du nombre de camions est maîtrisée, si les horaires d'ouvertures sont respectés et si les matériaux stockés sont vérifiés selon les bases légales, nous pensons que l'exploitation ne posera pas de problème pour la population de Cossonay, nous souhaitons que les prochaines Commissions de Gestion le vérifient ponctuellement.



Selon les informations reçues, il faut également souligner qu'une garantie bancaire d'un montant supérieur à CHF 200'000.- serait déposée au SEVEN afin de pouvoir financer la remise en état des lieux si l'exploitant devait se trouver en difficulté financière (faillite).

Pour l'année 2012 aucune facturation n'a été transmise à l'entreprise ORLATI. En effet la Municipalité a souhaité attendre la signature de la nouvelle convention 2013 qui fait suite à la modification du PPA pour bénéficier de ce fait des nouveaux tarifs. Une facture rétroactive d'un montant de CHF 46'600.- devrait lui être adressée. D'autre part, un impôt sera perçu par la commune de Cossonay en fonction du chiffre d'affaire réalisé par la société ORLATI sur le site de la décharge de "Grand Verney".

Enfin pour clore le chapitre des décharges, il y a lieu de préciser qu'après négociations, notre Municipalité a obtenu l'accord de la société SOTRAG pour qu'elle paye une taxe à Cossonay. Cet impôt volontaire est versé par cette entreprise de transport pour compenser les désagréments liés au transit des camions destinés au remblaiement de la gravière de Dizy. Le montant versé annuellement serait d'environ CHF 30'000.-.

CONCLUSIONS :

Au vu de ce qui précède, la Commission unanime propose d'accepter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- vu le rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2012 (N° 05/2013)
- Oui le rapport de la Commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2012 et de lui en donner décharge,
- de donner décharge à la Commission de gestion pour son mandat 2012.

Fabienne Chamot .....

Philippe Wiesmann .....

Jean-Pierre Rochat .....

Jacky Cretegny .....

Guy de La Harpe (rapporteur) .....

